

## PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le traitement automatisé des données à caractère personnel que vous communiquez dans ce dossier est nécessaire pour exercer la mission de service public : gestion des inscriptions et de la vie quotidienne dans les structures scolaires, périscolaires, enfance, petite enfance, d'accueil, de loisirs et de temps libre.

Le responsable de traitement est M Le Maire de Bohars. Les destinataires des données sont les agents de la mairie de Bohars ainsi que les agents de la restauration et de la garderie pour lesquels vous émettez une demande d'inscription et pour les données les concernant. Les données sont conservées pendant 3 ans à l'issue de la dernière année scolaire du primaire.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée, vous pouvez obtenir l'accès à vos données personnelles ou la rectification de celles-ci en vous adressant à Brest métropole - Délégué à la protection des données - Hôtel de métropole - 24, rue Coat-ar-Guéven - CS 7382629238 - BREST CEDEX 2 ou par courriel à : [affaires-scolaires@marie-bohars.fr](mailto:affaires-scolaires@marie-bohars.fr). Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès des services de la CNIL sur le site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou vous adresser à la Cnil par courrier ou par téléphone, les informations sont disponibles sur le site : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>.

### MENTIONS LEGALES

#### Responsable de traitement :

Monsieur LE MAIRE  
Mairie de BOHARS  
1, rue Prosper Salaün – 29 820 BOHARS  
TEL : 02.98.03.59.63

Les informations recueillies par le responsable de traitement sont enregistrées dans le logiciel Domino' Web édité par **Abelium Collectivités**.

**Ce logiciel est conçu pour les structures scolaires, périscolaire, petite enfance, loisirs et de temps libre pour la gestion de la préinscription, de l'inscription, du suivi et de la facturation des services mentionnés.**

Les données personnelles sont conservées pendant le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées (la gestion de la préinscription, de l'inscription, du suivi et de la facturation des structures scolaires, périscolaire, petite enfance, loisirs et de temps libre).

Vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement : *Brest Métropole, Délégué à la protection des données de la ville de Bohars – 24, rue Coat ar Guéven - CS 73826 - 29238 BREST CEDEX 2* ou par courriel à : [delegue.protectiondesdonnees@brest-metropole.fr](mailto:delegue.protectiondesdonnees@brest-metropole.fr), les droits suivants : droit d'accès aux données à caractère personnel, droit de rectification ou d'effacement de celles-ci, droit de limitation, droit d'opposition et droit à la portabilité des données.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès des services de la CNIL sur le site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou vous adresser à la Cnil par courrier ou par téléphone, les informations sont disponibles sur le site : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>.

Signature,

4



# COMMUNE DE BOHARS

ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020



## DOSSIER ENFANT (S)

### Inscription (s)

Restaurant scolaire  
Garderie périscolaire

ECOLE PUBLIQUE	<input type="checkbox"/>
ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES	<input type="checkbox"/>

NOM de (des) L'ENFANT (S)	PRENOMS
1.....	.....
2.....	.....
3.....	.....
4.....	.....

Pour valider votre dossier, chaque fiche doit être entièrement complétée.

**Toute modification intervenant en cours d'année (situation familiale, adresse, n° de téléphone...) doit être signalée via le « portail familles » ou directement en mairie pour la mise à jour du dossier.**

1



Bohars, le 06 juin 2019

Objet : Inscriptions Restaurant scolaire - Garderie périscolaire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire.

Pour rappel, toutes les réservations doivent impérativement être réalisées par le biais du portail famille\*.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que **les réservations sont obligatoires pour la garderie du soir**. Celles-ci doivent impérativement être réalisées au plus tard le jour J avant 9 heures. Il en est de même pour les modifications de réservation.

En revanche, il n'y a aucune obligation de réservation pour la garderie du matin.

Récapitulatif concernant les modalités de réservation :

Restaurant scolaire	Réservations et modifications à effectuer <b>la veille avant 9 H</b> (⚠ le vendredi pour le lundi)
Garderie du soir	Réservations et modifications à effectuer <b>le jour J avant 9 H</b>
Garderie du matin	Aucune obligation de réservation

Je vous invite à remplir le dossier d'inscription et à le remettre en mairie dans les meilleurs délais et, dans tous les cas, **avant le 05 juillet 2019**.

Les services municipaux restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant un très bel été 2019,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,  
Jean-Jacques LOUARN  
Adjoint aux affaires scolaires



Le présent dossier est constitué des pièces suivantes :

Documents à retourner en mairie pour le 05 juillet 2019, complétés et signés :

- Une fiche d'inscription « Restaurant scolaire - Garderie périscolaire »
- Une fiche sanitaire de liaison par enfant (*exemplaires supplémentaires à prendre soit en Mairie ou à télécharger sur le site de la mairie de Bohars*)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- Dossier enfant à signer pour le traitement des données personnelles en page 4

Le cas échéant :

- La demande d'application du quotient familial (cf. verso fiche d'inscription)
- La demande de prélèvement automatique + R.I.B. (si changement depuis l'année scolaire précédente) à télécharger sur le site de la mairie de Bohars.
  
- Les règlements ainsi que la charte de bonne conduite sont consultables sur le site de la commune de Bohars.



Prélèvements automatiques :

En cas de changements de R.I.B, vous pouvez soit télécharger le formulaire de demande de prélèvement sur le portail famille, soit en faire la demande au service scolaire.

Pour les nouveaux élèves, faire une demande à la mairie.

**Les factures sont téléchargeables via le portail famille (pas de réception à domicile).**